

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23699

présenté par
M. Girardin

ARTICLE 21

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci d'uniformité, de lisibilité et d'équité nous proposons que la période envisagée soit égale à vingt ans et non à quinze-ans.